

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 26-2007

Objet : Adhésion à l'association Gérontopôle

Association de compétences pluridisciplinaires pour répondre à une problématique nouvelle

Le Gérontopôle est né de la convergence entre les compétences des acteurs régionaux et les enjeux nationaux et européens en gérontologie :

- l'habitude du travail en réseau en Bourgogne, et les liens étroits entretenus depuis longtemps avec la Franche-Comté,
- les compétences existantes en terme d'innovation et de recherche clinique en gérontologie - CHU,
- la nécessité de décloisonner le sanitaire et médico-social pour un meilleur service rendu à la population vieillissante,
- la demande croissante en terme de formation en gérontologie.
- l'intérêt de fédérer une recherche européenne sur le vieillissement dans les sciences humaines et sociales.

Tête de réseau gérontologique et institut fédérateur sanitaire et médico-social

- recherche fondamentale et clinique à dimension européenne, tant dans les sciences de la vie que dans les sciences humaines et sociales,
- mise en commun des bonnes pratiques gérontologiques,
- formation pluridisciplinaire pour répondre à la demande de tous les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, tant du secteur sanitaire que du secteur médico-social, en établissement ou au domicile.

Fusion de la recherche et de la formation au sein d'une même entité et avec une même logique

Dans un centre accueillant chercheurs et formateurs, situé à proximité des pôles universitaire et technologique, s'appuyant sur un réseau de structures décentralisées, le Gérontopôle entend :

- mutualiser l'ensemble des moyens intellectuels pour mettre en oeuvre une politique de recherche européenne en gérontologie bénéficiant des apports de l'interdisciplinarité,

- permettre des transferts rapides des concepts et des technologies de la recherche vers l'innovation clinique, mais aussi en cheminement inverse, des besoins évalués sur les lieux et dans les conditions de vie de la personne vers de nouveaux travaux de recherche et de développement,
- mettre en place de nouveaux concepts de formation à partir des problématiques rencontrées sur le terrain.

Souplesse et réactivité grâce à une organisation adaptée

L'organisation du Gérontopôle veillant à l'aspect non lucratif, autorise la convergence de moyens publics et privés pour développer au sein d'un continuum la recherche fondamentale et clinique, la formation interactive et pluridisciplinaire et les soins innovants en gérontologie :

- un conseil d'administration, constitué des partenaires initiateurs du Gérontopôle : les membres fondateurs individuels de l'association Gérontopôle et les 7 collèges (collectivités territoriales, professionnels de santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, universités et instituts de formation, organismes d'assurance maladie et usagers),
- un conseil scientifique, composé de chercheurs et d'experts internationaux en gérontologie (sociologues, médecins, économistes, philosophes, démographes, psychologues...),
- un conseil pédagogique, composé de formateurs provenant de différents secteurs professionnels ayant une expertise dans leur champ de compétence,
- un conseil des partenaires, composé de différents partenaires du secteur privé, tels que les industries, les laboratoires pharmaceutiques, les banques, compagnies d'assurance etc.

Devant les enjeux présentés, il apparaît essentiel que le CCAS de Dijon adhère à l'association Gérontopôle. En effet, face à l'investissement du CCAS en politique gérontologique, il se doit d'être présent et de contribuer à la réflexion par l'expertise de ses services et de leur professionnalisme.

Le montant de l'adhésion est de 60 € par an.

Le Conseil d'Administration :

- autorise l'adhésion du CCAS à l'association Gérontopôle,
- inscrit le montant de la cotisation au budget du CCAS,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout acte à venir pour l'exécution de cette décision,
- désigne Madame REVEL au titre de représentant du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIN 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

LE

23 MAI 2007